



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication DETEC
Office fédéral de l'énergie OFEN
Section Force Hydraulique



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION DE FRANCHE-COMTE
**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

Assainissement des éclusées – Rapport final, 19 juin 2015

Position du Groupe de travail « Gestion des débits » du Doubs franco-suisse

Introduction

Le rapport final du 19 juin 2015 « assainissement des éclusées, planification stratégique, Le Doubs tronçon binational et suisse » a été établi par les bureaux BG Ingénieurs-Conseils SA et Aquarius Sàrl. La planification stratégique sert de base pour l'assainissement de la Force hydraulique en Suisse.

Analyse

Le groupe de travail « gestion des débits » du Doubs franco-suisse (ci-après le Groupe de Travail) est d'avis que le rapport est de qualité et correspond aux attentes de la planification stratégique. Il constate que le rapport montre clairement que le Doubs franco-suisse subit une atteinte grave par l'utilisation de la force hydraulique. Dans ce sens, il est démontré la nécessité d'assainissement des éclusées pour les trois aménagements Châtelot, Refrain et La Goule.

Pour le Groupe de Travail, l'élément principal consiste en la nécessité d'assainir le tronçon franco-neuchâtelois T2 Châtelot-Biaufond. A titre secondaire, le Groupe de Travail note également l'atteinte grave spécifique du bras rive gauche en sortie d'usine du Refrain.

Le Groupe de Travail est également d'avis que le régime dérogatoire au Règlement d'eau de 1969 (ci-après RE), mis en place depuis le 1^{er} décembre 2014, constitue une action allant dans le sens d'une atténuation des effets des éclusées mais n'est pas suffisant pour éliminer toutes les atteintes que les éclusées portent à la faune et la flore aquatiques et leurs biotopes (notamment sur le tronçon franco-neuchâtelois T2 Châtelot-Biaufond). La suite des travaux se fera en trois étapes : a) entrée en vigueur du RE et mesures anticipées pour le tronçon T2 ; b) mesures de monitoring et si nécessaire optimisation du RE et c) à plus long terme des mesures complémentaires, si nécessaire. Les mesures de monitoring seront mises en place de manière progressive dès la fin 2015. Il est prévu que le Règlement d'eau dans sa version définitive soit formellement approuvé au plus tard le 1^{er} décembre 2016.

Le Groupe de Travail prend acte des variantes d'assainissement mentionnées dans le rapport. Certaines d'entre elles devront être détaillées dans le cadre des études de variantes qui seront imposées par les Autorités. Des mesures complémentaires constructives et d'exploitation pourront, le cas échéant, compléter les mesures du RE.

Du fait des grandes incertitudes dans le modèle utilisé, le Groupe de Travail relativise les résultats du rapport concernant l'évaluation du Règlement d'eau ainsi que les chapitres 7.4 et 7.5 concernant l'efficacité et la comparaison des variantes. Le contenu peut être considéré comme des pistes à suivre. Les variantes qui seront analysées de façon plus détaillée par le propriétaire de l'installation, à l'issue des décisions d'assainissement ordonnées par les autorités - ou à sa demande dans le cas des mesures d'exploitation - permettront d'évaluer les différentes variantes avec la pesée des intérêts la plus adéquate possible (en particulier les aspects technique, économique, environnementaux et juridique).

Pour le groupe de travail « Gestion des débits » du Doubs franco-suisse :

Office Fédéral de l'Énergie

Christian DUPRAZ
Responsable section Force Hydraulique

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Hugues DOLLAT
Directeur adjoint